



Procès Verbal du Bureau Directeur

du 4 octobre 2019 par visio conférence (19h-21h)

Présents : Anne Seigneur, Pascal Jacquet, Eliane Harent, Françoise Stoffer, Pierre Martoia, Alain Ripert

Excusés : Martine Boussuge, Jean Paul Paret, Eric Courtois

Invités : Emmanuelle Defoort DGS, Franck Cadéi CTS Coordonnateur

Le quorum étant atteint, le BD peut délibérer.

1/ Eric Brosset, salarié Ligue AURA en poste à Clermont Ferrand nous a fait part d'une demande de rupture conventionnelle

Le BD a accepté sa demande.

Emmanuelle Defoort DGS est chargée de conduire la mise en œuvre de cette rupture conventionnelle dans le respect du droit, elle rencontre Eric Brosset le lundi 07/10/2019.

NB : Le rendez-vous du 7 octobre n'a finalement pas pu se tenir et est reporté au 21 octobre 2019.

2/ Dans le cadre du prévisionnel des réunions institutionnelles, il est prévu la réunion du comité directeur (BD + Présidents de commissions et services) le samedi 19 Octobre 2019 à Bron. Compte tenu du déroulement du séminaire qui s'est tenu à Autrans les 21/22 septembre, il a été retenu que l'invitation des présidents de comités était nécessaire afin de mieux définir le pilotage territorial et tout particulièrement le déploiement du SAC.

Il a été validé de mettre à l'ordre du jour 2 thèmes de travail

- Pilotage territorial des RH / par commission et pour l'ensemble
- Pacte de développement son déploiement (stratégie actuelle et perspectives), présentation des projets spécifiques des comités des moyens humains et financiers engagés
- L'ordre du jour sera transmis Mercredi 9 Octobre 2019 aux membres du CD et Présidents de comités

3/ Stages Vacances

- L'unanimité des présents s'est prononcée pour le maintien de 2 stages vacances (Monistrol et Passy), la proposition d'un 3^{ième} stage est prématurée.
- Le BD a proposé que Ludovic Dain soit sollicité pour prendre la direction de Passy compte tenu qu'Etienne Desmaris arrêterait sa mission de directeur, proposition lui sera faite
- Le BD demande qu'Ali Mani, Ludovic Dain, Jérémy Réault s'inscrivent à la formation de directeur de centre de vacances, et ce rapidement afin d'avoir leur compétences reconnues et habilités officiellement à assumer la direction de stages vacances
- Emmanuelle Defoort, DGS instruira les CT ainsi que la mise en œuvre de chaque emploi du temps des salariés des 2 centres de vacances, ainsi que des emplois du temps hebdomadaires de chaque séjour et ce dans le respect des durées de travail autorisées

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES HANDBALL

5100000@ffhandball.net – www.aura-handball.fr

N° SIREN : 314 247 032 - Code NAF 9312 Z

Organisme de formation enregistré sous le n°82 38 04103 38

Siège Social

430 rue Aristide Bergès – ZAC Pré Millet

38330 MONTBONNOT ST MARTIN

T. +33 (0)4 76 33 63 63

N° SIRET 314 247 032 00027

- Ali Mani souhaite ne plus encadrer les stages dans les missions qu'il occupait à ce jour ; il faudra donc envisager la réorientation de missions notamment ITFE et toutes les pratiques émergentes

4/ Télétravail

- Quelques salariés ont sollicité la possibilité de mise en place du télétravail (à ne pas confondre avec travail à domicile)
- Les avis sont partagés et l'analyse de la demande pose quelques interrogations
- Que pourraient devenir les sites si tous avaient accès au télétravail ? alors que nous avons défendu l'existence forte de 3 sites afin de favoriser la proximité
- Le télétravail doit aussi correspondre à de réels besoins liés à l'activité exercée, à la fonction, et aux besoins de l'association sportive en relation avec les disponibilités des élus en responsabilité de pilotage ligue commissions et services
- Le télétravail doit aussi pouvoir être adapté aux besoins réels et aux politiques conduites, il ne peut être envisagé comme définitif
- Le télétravail doit aussi être limité afin que vie personnelle et vie professionnelle soient différenciées et respectées.
- Le télétravail ne peut aussi pas convenir à tous
- Le télétravail ne favorise pas le travail en équipe
- Bref, il a été retenu qu'avant de le mettre place, il est nécessaire de réunir salariés et élus afin d'affiner l'offre et l'encadrer

5/ Vie des établissements

- Il est impératif que les établissements notamment Montbonnot et Bron soient des lieux de vie, que cette vie passe par le fait CREER DE L'ACTIVITE ; **que des formations s'y déroulent**, il est demandé à ITFE de bien vouloir implanter des formations sur site en relation avec les comités
- Il est aussi proposé que les 2 établissements proposent une offre de commercialisation des locaux aux entreprises. Le BD propose que dans le cadre de ses missions, Ludovic Dain puisse s'en occuper, une sollicitation lui sera faite prochainement.

6/ Demande de Sophie Ardain de partager son temps de travail entre Montbonnot et Bron

La demande est recevable. Pour l'instant, elle est à l'étude (2 jours Montbonnot, 2 Jours Bron)

Il a été acté que cette demande ne devait engager aucun frais de la part de l'employeur, qu'elle pouvait s'inscrire pour une période expérimentale de 6 mois, que les aspects réglementaires devaient être respectés (Emmanuelle Defoort est chargée d'instruire la demande, suite à cette instruction le BD se positionnera).

NB : Renseignements pris auprès du Cosmos, la double affectation de lieux de travail, même pour des raisons personnelles, oblige l'employeur à indemniser le salarié des indemnités kilométriques et à rémunérer le temps domicile – lieu de travail n°2 comme du temps de déplacement, ce qui n'est pas envisageable.

Alain Ripert
Président de la Ligue

